



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2011

COMPTE RENDU

L'an deux mille onze et le deux mars à 18 H 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Denis ROCHE, maire.

Date de convocation : 24 février 2011
Date d'affichage de la convocation : 24 février 2011
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 23
Nombre de voix : 27
Nombre de procurations : 4

Etaient présents :

Messieurs ROCHE, JEAN, DUMAS, THERON, SAUZEDE, PASCON, LEBOURGEOIS, CHARALAMBOUS, PASCAL, RICAULX, VALVERDE.
Mesdames BONNET-CARBONELL, CABAUD, PEYRIC, PARDAL, ZARAGOZA, CAVAUD, BARLAGUET, PROVOST, GOUVERNENT, MARTIN, MALAVIEILLE-LADU, CABASSUT.

Absents excusés :

M. SCHUBERT, a donné procuration à M. JEAN.
Mme CARBONELL a donné procuration à M. PASCAL.
M. DARAS a donné procuration à M. PASCON.
M. CABANIS a donné procuration à Mme CABAUD.

Secrétaire de séance : Janet ZARAGOZA.

ORDRE DU JOUR

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2011

FINANCES

1. Comptes administratifs 2011 – autorisation à M. le maire d'engager des dépenses d'investissement.
2. Foyer communal – Accessibilité – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR).

ADMINISTRATION GENERALE

3. Syndicat mixte d'aménagement du Bassin Versant du Vistre (SMBVV) – convention relative à la fourniture, la pose, la surveillance et l'entretien des repères de crues.

MEDIATHEQUE

4. Médiathèque – rapport d'activités 2010.
5. Médiathèque – Désherbage des ouvrages.
6. Médiathèque - Règlement intérieur – modification.
7. Médiathèque - Convention pour l'organisation de l'accueil et la participation des classes à la médiathèque.
8. Médiathèque - Convention avec les bénévoles de la médiathèque.

GESTION DU PERSONNEL

9. Contrats d'assurance contre les risques statutaires – Délégation au centre de gestion du Gard pour la souscription.
10. Vacance de poste – adjoint administratif 2^{ème} classe.
11. Création de poste – adjoint technique 2^{ème} classe.

ENVIRONNEMENT

12. Association Vaunage Vivante – demande d'agrément en tant qu'association œuvrant pour la protection de l'environnement

URBANISME

13. Extension du cimetière communal – Approbation du projet et lancement de l'enquête publique.
14. Déclaration d'intention d'aliéner – Me Cécile TERRE-ROTT – propriété de M. Pierre BAUMANN.
15. Zone d'activités – Projet d'implantation de la société Mac Donald's.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2011

Monsieur le maire propose à l'assemblée le compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2011.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	00
Abstention	00
Pour	27

Monsieur le maire informe ensuite le conseil que le groupe « Calvisson au cœur » a déposé une lettre ouverte. Il avait fait savoir il y a quelques mois que les informations qui étaient fournies sur l'avancement des dossiers en début de chaque séance étaient inutiles et trop longues et en avait conclu que l'opposition ne voulait plus d'informations en début de séance.

M. PASCAL indique que les questions sont posées dans le cadre du D.O.B.

M. VALVERDE rappelle que l'opposition pose des questions à chaque conseil.

M. ROCHE répond qu'un rappel du règlement intérieur avait été effectué lors d'un conseil à l'époque et que le cadre dans lequel les questions doivent être posées par l'opposition est clairement définie. En tout état de cause la lettre ouverte de l'opposition est bien sûr hors cadre réglementaire mais c'est avec bonne grâce que M. ROCHE va répondre à leurs questionnements.

M. PASCAL donne lecture de la lettre ouverte :

Mr le Maire,

Dans le cadre de la préparation du débat d'orientation budgétaire, le groupe « Calvisson au cœur » souhaite que les points suivant soient traités en séance :

A mi mandat, de nombreux dossiers que vous avez proposés lors de votre campagne ou ceux de vos prédécesseurs que vous deviez terminer restent, à notre connaissance, sans réponse de votre part, ni chiffrage pour les budgets à venir.

Hormis votre dossier arènes qui nous le savons tous va coûter environ 1.500.000 € et pour lequel vous n'avez à ce jour que 35.000 € de financement.

Nous vous demandons donc par ce courrier de nous exposer en séance du débat d'orientation budgétaire, vos échéanciers pour ces dossiers mais aussi leur chiffrage pour la part de la commune et le mode de financement envisagé.

Dossier du « Bois de Minteau » où en est-on ? Quel échéancier pour le début des travaux ? Quels engagements financiers pour la commune ?

Début 2011 le syndicat mixte a décidé d'acquérir le foncier, aujourd'hui nous sommes dans l'attente du rendu de l'étude économique et de l'étude faune et flore. La procédure de concertation est en cours, le dossier est par ailleurs consultable au service urbanisme, il est alimenté au fur et à mesure de l'état d'avancement du dossier.

Le planning prévisionnel devrait être fixé fin mars lors de la prochaine réunion de techniciens. Par ailleurs, la commune versera en 2011 une participation en fonctionnement au syndicat de l'ordre de 8000 euros.

Vente de l'ancienne gendarmerie où en est on ?

Suite à décision prise à l'unanimité par la commune de céder le bien à Habitat du Gard à 750 000 euros, le conseil d'administration d'Habitat du Gard a délibéré pour acheter l'ancienne gendarmerie au prix proposé.

Habitat du Gard et le Conseil Général doivent maintenant valider le programme par le biais d'une convention. Le Conseil Général a programmé de délibérer sur les termes de la convention fin mai. L'acte de vente avec Habitat du Gard devrait donc être signé dans l'été 2011.

Maison Cazalet où en est-on ? Quel devenir pour ce bâtiment ? À quelle échéance ? Quel coût pour la commune ? Défense et protection de la source où en est-on ? A quand la mise en place d'un plan de protection ? A quel coût pour la commune ?

Une expertise de la maison avec l'évaluation du coût de la réparation est en cours. Si toutefois cette bâtisse est réparable, elle serait destinée à accueillir les associations. Si l'expertise propose une démolition, la maison ne sera bien entendu pas démolie du vivant de M.Cazalet.

En ce qui concerne la source, la commission environnement va se saisir du projet, l'objectif étant de mettre en valeur l'ensemble. Il est important de préciser que la source est dans un état satisfaisant et est protégée sous clé.

***Association des Maires de Vaunage, nous demandons un bilan moral et financier !!
La présentation des projets pour lesquels la commune sera engagée.***

A l'occasion du vote du budget, un bilan moral et financier de l'association sera présenté. Les projets en cours sont la charte environnementale, total festum...

La participation pour 2011 s'élève à 1euro par habitant.

***Maison Panafieu où en est-on ? Quel projet pour la mairie ? S'il y en a un quel échéancier ?
Quel budget prévu pour ce dossier ?***

En date du 15 novembre 2007, la commune a reçu une DIA concernant la vente de ce bien à 1 250 000 euros. Il est regrettable que cette DIA n'ait pas fait l'objet d'un débat en conseil municipal. A l'époque le premier adjoint ayant signé la DIA sans en référer au conseil municipal. La semaine dernière la commune a reçu une nouvelle DIA, la vente étant supérieure à 400 000 euros (1,0m), il va falloir que le conseil municipal se prononce sur une éventuelle préemption avant le 25 avril, une nouvelle évaluation aux domaines a été demandée à cet effet. Pour mémoire, la dernière évaluation des domaines du 1^{er} décembre 2009 est de l'ordre de 700 000 euros. Ce débat sera donc mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Agrandissement de la superette et cession d'une partie du parking plaisance à quel prix où en est-on ? Quel échéancier pour ce projet ? Quel coût pour le déplacement des sanisettes ?

Cette réalisation étant en zone inondable quelles protections envisagez-vous ?

Le groupe Casino s'est rapproché de la commune dans la perspective d'un agrandissement, une étude sur ce projet est en cours. Le parking est situé en partie sur la zone inondable, le permis sera instruit comme toute autre demande avec les prescriptions qui s'imposent à cette zone. Le déplacement des saninettes serait bien entendu à la charge du groupe Casino.

M. VALVERDE souhaite connaître l'avis de monsieur le maire au sujet de l'agrandissement de la superette actuelle ainsi que son coût ?

M. ROCHE explique qu'il n'a pas d'éléments supplémentaires à communiquer à ce jour.

Musée du Boutis, quel rôle de la mairie, pour son avenir où en est-on ? Quels travaux envisagez-vous ? A quel prix ? Ou en est-on de la donation de la collection à la mairie ? Où en est le développement des ateliers d'insertion ? Quelles relations avec les partenaires sur ce dossier ?

En ce qui concerne le bâtiment, des travaux de mise aux normes sont à prévoir, nous sommes dans l'attente d'un devis.

L'association les cordelles, quant à elle, porte un projet de manufacture, elle a pour ce faire mandaté un bureau d'études afin de réaliser une étude de faisabilité économique du projet. Les partenaires se sont réunis à plusieurs reprises (pays, CR, CG, commune et association), le bureau d'études a présenté les premiers résultats de son étude.

Protection et mise en valeur des ruines du château, où en est-on ? Qu'est devenue la campagne de fouilles ? Qu'en est-il de la protection des caves ? Quel budget pour la mise en valeur du site ? A quelle échéance sera réalisé ce dossier ?

En partenariat avec l'Apromicav, un courrier a été adressé en Préfecture pour la mise en protection du site, le dossier est en cours. En ce qui concerne les fouilles, Jocelyne BONNET, adjointe à la culture et au patrimoine, avec l'aide d'un étudiant se chargera d'effectuer un état des lieux du site et d'étudier les différentes pistes envisageables.

Parcours de santé des trois moulins où en est-on ? A quelle échéance ? A quel coût ?

Le conseil municipal des jeunes s'est saisi de ce dossier et a proposé une réhabilitation du parcours de santé avec un parcours adultes et un parcours enfants en parallèle.

Espaces verts des lotissements, quelles « replantations », quels entretiens ? Quels lotissements ont été réaménagés ? A quel coût ? Quel échéancier pour les autres ? Quel budget envisagé ?

La municipalité dans le cadre de son projet d'embellissement du village, a embauché un agent à temps complet ainsi qu'un apprenti aux espaces verts, de plus à notre arrivée aux affaires l'activité du CAT a été doublée. Un service anti-tags a été créé et un programme de fleurissement du village avec la mise en valeur des entrées a été réalisé. Enfin un effort est fait sur l'ensemble des lotissements avec par exemple l'aménagement du jardin de Font Vinouze. Actuellement les espaces verts des lotissements sont bien entretenus et nous avons des retours très positifs de la part des habitants.

Zone d'activité 1ere tranche et reliquat de la zone « Lousteau » où en est on ? Quel coût pour la commune ?

Dans le cadre de la commercialisation de la 2ème tranche, une modification du PLU est prévue afin de mieux définir les activités autorisées et interdites, interdire le logement et modifier les hauteurs des constructions. Dans un souci de cohérence, cette modification s'appliquera à l'ensemble des trois zones. En ce qui concerne l'extension de la zone d'activités, la commune a été exigeante notamment au niveau de l'intégration environnementale. C'est la CCPS qui est compétente sur l'aménagement de la zone, donc pas de coût direct pour la commune.

Terrain vague sous le moulin Fouillaquet quels sont vos projets ? Quelles réalisations prévoyez-vous ? A quelle date ? Quel coût ?

Ce terrain est bien évidemment pressenti pour l'extension future du complexe Hubert Rouger afin d'y réaliser des tennis, une aire de jeux pour les enfants etc...

Mise en valeur de la grand'rue, où en est on ? Quel budget pour ce projet ?

La mise en valeur de la grand'rue s'intègre dans une réflexion plus large de redynamisation du commerce de proximité. L'étude FISAC a identifié la place du pont comme une zone à fort potentiel commercial d'où la nécessité de créer des linéaires commerciaux sur celle-ci. Par ailleurs, cela correspond aussi à une demande de nombreux commerçants de la grand'rue. La création d'une dynamique commerciale sur la place doit nous amener à réfléchir aussi sur le fonctionnement de celle-ci en terme de déplacements (véhicules et piétons) et à son accessibilité dans le cadre de loi de 2005 notamment. Après la place, il faudra bien entendu mener une réflexion sur le devenir de la grand'rue, traiter la vacance, sa mise en valeur etc...

Aménagement de la carrière, où en est-on ? Quel échéancier pour ce dossier ? Quel budget prévu pour sa réalisation ?

Le comité consultatif de la carrière a décidé d'en faire un lieu de culture et de loisirs ; par ailleurs, un projet handisport en partenariat avec le club de VTT est en cours de réflexion. L'idée d'en faire un lieu de spectacle à terme tient toujours, mais la commune a, pour ce mandat, défini d'autres priorités.

Etude hydraulique, où en est-on ?

Les premiers éléments de l'étude ont été rendus par le bureau, un travail de topographie va être réalisé très prochainement.

Plan de circulation, où en êtes-vous ? Quel budget pour le réaliser ?

Après la mise en place d'un nouveau plan de circulation routes de Nîmes, route de St cômes et la rue du 8 mai les jours de marché et avoir réglé le problème de la rue péréguis ; une étude va être lancée prochainement avec le conseil général sur les voies départementales et communales. La place du pont et la problématique des transports seront intégrées à l'étude. Le budget prévisionnel de l'étude est de 15 000 euros.

Oenovia, où en sont les demandes de subventions ?

Les dossiers ont été déposés fin 2010 pour un retour des financeurs prévu en septembre 2011.

Place du pont, il semblerait que vous vouliez la réaménager, que voulez vous y faire, quel budget prévisionnel ?

L'aménagement de la place du pont n'est pas une réussite, celle-ci n'est pas fonctionnelle. Dans le cadre du dossier FISAC et de l'obligation de rendre accessible les espaces publics, un réaménagement partiel est à prévoir. A ce jour, aucun échéancier et aucun budget n'est prévu. De doute évidence, la municipalité devra accompagner les différents projets commerciaux qui vont voir le jour.

PLU, de nombreux particuliers vous ont interpellés, ou en êtes-vous de ce dossier ?

Le PADD a été débattu au mois de juillet, aujourd'hui nous travaillons sur le règlement. La définition du zonage interviendra après le rendu de l'étude hydraulique. Toutes les demandes des particuliers seront étudiées en commission d'urbanisme et traités dans le cadre du zonage.

Groupe scolaire, quel planning pour sa réalisation ?

L'architecte Cardin a été retenu sur remise d'esquisse pour le projet de réalisation du groupe scolaire évalué à 1,8 M. Le projet consiste à terme en la réalisation de 10 classes (6 maternelles et 4 primaires). La première tranche livrée en septembre 2012 consiste en la réalisation de 6 classes (2 maternelle, 4 primaires). A noter qu'une grande salle de 80 m² environ sera mise à la disposition des associations en dehors Le projet sera présenté en conseil municipal.

M. VALVERDE s'interroge sur l'éclairage du terrain synthétique qui pose problème aux véhicules circulant sur le CD40.

M. ROCHE explique qu'effectivement cela a été signalé au maître d'œuvre qui s'est engagé à faire le nécessaire dans les meilleurs délais. Puis il lit des extraits de son discours d'inauguration du terrain synthétique du 19 février dernier.

Il indique également que ce terrain rencontre un vif succès. Il a félicité le maître d'œuvre et les services techniques et les élus qui ont travaillé sur ce projet :

« ...notre volonté a été d'ne faire une structure totalement ouverte, utilisable par le club de foot, les écoles, le collège et le centre de loisirs bien sûr ; mais également tous les jours par les enfants et les jeunes de Calvisson. Nous avons investi dans la qualité pour offrir à nos jeunes ce qui se fait de mieux pour la pratique du sport de loisir qu'est le football. Un espace libre d'accès sur le quel même l'éclairage peut être utilisé en libre service. Nous avons fait le pari de la responsabilisation de nos jeunes, de l'autogestion de ce bel espace sportif. Nous verrons bien à quel moment il faudra intervenir si toutefois nous devons le faire. D'ailleurs, les jeunes se sont déjà appropriés cet endroit qui veut être un lieu de rencontres et d'échanges entre des jeunes d'horizons différents et qui partageront ici des moments de plaisir partagé.

...Ce projet s'inscrit totalement dans notre politique globale de remise à niveau des infrastructures communales que nous avons débutée au lendemain des élections de 2008 et dans notre politique d'aide à la vie associative qui est un véritable prolongement du service public car elle permet à tous riches ou pauvres, jeune ou vieux d'accéder aux loisirs, au sport, à la culture, de mener des actions caritatives ou de s'investir dans la sauvegarde de notre patrimoine et de nos traditions.

...Ce projet trouve également toute sa cohérence dans la politique enfance-jeunesse que nous mettons en place en parfaite complémentarité avec la CCPS. Rénovations scolaires et

sécurisation des accès aux écoles déjà effectués, construction d'un nouveau groupe scolaire qui sera inauguré en septembre 2012 et rénovation des infrastructures sportives en sont les marques les plus visibles ; mais un travail de fonds a également été engagé avec par exemple la convention culturelle commune-collège, le conseil municipal des jeunes mis en place récemment, ou encore l'aide aux loisirs portée par le CCAS qui permet à de nombreuses familles en difficulté d'inscrire leurs enfants dans des associations sont autant d'éléments qui soulignent la cohérence de notre politique enfance-jeunesse.

M. DUMAS présente le débat d'orientation budgétaire en retraçant auparavant le bilan de l'année 2010

Débat d'orientations budgétaire 2011

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal est à nouveau invité, comme chaque année à débattre sur les grandes orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8 du CGCT.

Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi, ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la commune et de sa stratégie financière et fiscale.

Le débat d'orientation budgétaire se tient en février afin de permettre l'adoption du budget primitif 2011 fin mars. Les collectivités ont cette année jusqu'au 30 avril 2011 pour voter leur budget.

A ce jour, les résultats comptables 2010 ne sont pas définitivement arrêtés, mais ils feront à l'occasion du vote du compte administratif, l'objet d'une analyse, notamment au regard des objectifs initialement fixés dans le cadre du DOB 2010.

1 – situation financière de la commune

Même si l'analyse financière de la commune met en évidence sa fragilité, il est important de noter que la commune depuis 2009 et tout particulièrement en 2010 améliore sa capacité d'autofinancement. Pour mémoire, la capacité d'autofinancement jusqu'en 2008 permettait tout juste de couvrir le remboursement du capital d'emprunt. En 2010, l'excédent de fonctionnement réalisé sur l'exercice (370 000 €) permet de rembourser largement le capital d'emprunt (170 000 €) et de constituer une épargne (190 000€) qui permet de financer de nouveaux équipements.

La dette, quant à elle, de par le transfert des emprunts à la maison de retraite (création de l'établissement public la Coustourelle/le Vignet) et à la communauté (écoles) connaît une baisse considérable puisqu'elle passe de 4 136 000 € au 1/1/2009 à 2 850 000 € au 1/1/2010. Par ailleurs, tous les emprunts ont été sécurisés par des taux fixes.

Les charges sont relativement faibles, mais la commune doit continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Compte administratif 2010 :

Le compte administratif principal de la commune pour 2010 fait apparaître un résultat de clôture de

- 348 000 € avec un excédent de fonctionnement de 580000 € et un déficit d'investissement de 928 000 €.

Pour en faire une bonne lecture, il est nécessaire de corriger ce résultat des restes à réaliser, soit le résultat corrigé des restes à réaliser pour 2010 est estimé à – 207 000 €.

Ces résultats sont prévisionnels, dans l'attente des comptes de gestion du percepteur.

En section de fonctionnement

Au niveau des recettes, les ressources propres de la commune augmentent sensiblement avec une hausse notamment des recettes fiscales (1348 000 € en 2009 et 1568 000 € en 2010) due en partie à l'augmentation des taux votés en 2010, pour mémoire une augmentation de 3% pour la taxe foncière (20.50% en 2010 et 19.90% en 2009) et la taxe d'habitation (12.60% en 2010, 12.23% en 2009).

Les dépenses quant à elles se stabilisent, une augmentation de la charge salariale est constatée mais elle est en grande partie compensée par les recettes de fonctionnement (remboursements maladies).

Des économies ont été réalisées sur certains postes, comme le poste « télécommunications » pour lequel les contrats ont fait l'objet d'une renégociation.

En section d'investissement

Pour ce qui est des recettes, les subventions d'investissement (88 000€) sont constituées principalement des subventions relatives au solde lié aux travaux de l'église, aux études du FISAC et oenopole, le FDE relatif à la voirie communale.

Dans le cadre du plan de relance national BTP, la commune a pu bénéficier de taux intéressants et contracter ainsi un emprunt d'un montant de 134 569 euros pour une durée de 15 ans à taux fixe de 2,07% (pour mémoire un emprunt de 660 000 € était prévu au budget mais n'a pas été contracté).

Les dépenses s'élèvent à **1,1M€**, elles font apparaître les restes à réaliser concernant l'opération Daniel Porte et le remplacement des cols de cygnes, et principalement la réalisation de l'espace associatif de l'Herboux, la réfection des chemins des martines, carriette et pradels, l'enfouissement des réseaux rue de la glacière, la continuité de la remise en état des bâtiments communaux avec notamment la réfection de la façade du temple, la réhabilitation des vestiaires du stade, les travaux d'embellissement du village avec l'aménagement de l'entrée côté Vergèze, la passerelle... mais également la finalisation des études relatives au projet d'oenopole et du FISAC et la prolongation de la révision générale du PLU et le démarrage des études et maîtrise d'œuvre du dossier arènes.

Le montant de la dette au 1^{er} janvier 2010 s'élève à 2 850 574 €.

Le compte administratif assainissement fait apparaître le solde de l'opération de création d'une station d'épuration à Sinsans, le dossier loi sur l'eau pour la station principale, le contrôle des réseaux sur le haut du village (tests à la fumée).

2 – orientations 2011

L'évolution des charges et produits réels de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient se stabiliser à hauteur de 3,0 M€, les charges à caractère général et les dépenses de personnel ne devraient pas connaître d'évolution notable. A compter d'avril 2011, le poste espace verts sera pérennisé.

L'attribution de compensation 2011 versée à la CCPS subit une légère augmentation de par l'augmentation du nombre d'élèves (+ 10), soit 449 736 € (439 851 en 2009).

Les travaux en régie devraient progresser du fait de l'accroissement des chantiers réalisés en interne.

Participation de fonctionnement de la commune au syndicat mixte du bois de Minteu/ 8000€.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, les dotations de l'Etat n'évolueront pas. Les ressources fiscales devraient rester relativement stables par rapport à 2010, par ailleurs les taux restent inchangés.

Ancienne gendarmerie : cession du bâtiment à Habitat du Gard pour un montant de **750 000 €**.
Signature de l'acte de vente prévue pour l'été 2011.

Les projets d'investissement 2011 (en HT)

Sport

Synthétique : le terrain synthétique a été livré début février pour un montant de travaux de **275 000 €**. Ce projet a été subventionné par la Fédération française de football à hauteur de 40000 € et par le conseil général (FDE) pour 37 800€.

Comme chaque année, la pelouse du stade fera l'objet d'une remise en état.

Dalle rollers : une dalle sur le terrain de hand/basket sera réalisée afin de permettre la pratique du roller. Montant estimé de l'opération **30 000 €**.

Projet handisports VTT : en partenariat avec le club de VTT qui porte un projet handisports à la carrière, un dossier sera déposé auprès de l'Etat, de la Région et du Département. La commune prendrait à sa charge la création d'un local, projet estimé à **50 000 €**.

Accessibilité

Foyer : dans le cadre de la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui rend obligatoire l'accès aux ERP (établissement recevant du public) et dans la perspective de remettre en état le foyer communal, il est prévu de mettre en accessibilité le dit bâtiment. Cette mise en accessibilité comprend la création d'un ascenseur extérieur qui desservira les deux niveaux, la mise aux normes de l'éclairage, la mise en accessibilité des espaces communs.

Montant estimé de l'opération **70 000 €**.

La nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui est une fusion entre la DGE et la DDR (dotations d'Etat) devrait favoriser les projets de mise en accessibilité. Une demande de subvention sera effectuée auprès des services de l'Etat.

Culture

Oenopole : le maître d'œuvre du projet Oeno via sera retenu, les demandes de subventions pour l'ensemble du projet déposées, pour une réalisation de la 1^{ère} phase des travaux prévu en fin d'année. Montant de la 1^{ère} phase estimé à **65 000 €**.

Arènes – Théâtre de verdure

Démarrage envisagé des travaux pour septembre 2011 pour une livraison avril/mai 2012. Un retour de l'ensemble des financements est prévu pour le printemps 2011. Une enveloppe de 60 000 € a été retenue au Pays pour les fonds LEADER.

Montant estimé des travaux à **845 000 €**.

Cimetière

L'extension du cimetière avec la création d'un colombarium et de toilettes publiques est prévue pour le mois d'octobre (travaux réalisés en régie sauf enduits) sur une partie parking situé à côté de celui-ci. Budget prévu **25 000 €**.

Bâtiments communaux

Mairie : réfection et mise en sécurité de la salle des archives en cours.

Boutis : mise en sécurité du bâtiment recevant du public.

Foyer : remise en état des locaux, mise aux normes des sanitaires, création de vestiaires sous la scène.

Maison cazalet : un diagnostic de la bâtisse est en cours.

Voirie/Réseaux

Etude plan de circulation : une étude relative au plan de circulation sera lancée sur le village en partenariat avec le conseil général du Gard (cheminements doux, accessibilité, stationnement, transports en communs). Coût de l'étude estimé à **15 000 €**.

Rue 8 mai (restes à réaliser 2010) : mise en sécurité et création d'un cheminement doux.

Voirie : réfection des rues de Maruejols, abrivado, rue de l'horloge, rue des écoles au hameau de Sinsans. Réfection et mise en sécurité rue de l'aire et rue de la glacière.

Eclairage public

Entretien et extension de l'éclairage public, une enveloppe de **25 000 €** est prévue à cet effet.

Aménagement urbain

Déplacement du jeu d'enfants sis place Georges Mejean entre la police municipale et l'église. **22 000 €**.

Embellissement du village

Mise en valeur de l'entrée route de st Etienne d'escattes, du rond-point « Valdeyron » et points divers selon le choix de la commission.

Urbanisme

La révision générale du PLU suit son cours, elle devra prendre en compte les résultats de l'étude hydraulique pour le zonage.

Un complément au schéma directeur d'assainissement sera réalisé et versé au dossier du PLU.

Matériel

Afin de répondre à l'obligation de la dématérialisation, une adaptation des outils informatique, numérique et d'impression s'avère nécessaire, les copieurs ont été renouvelés, une modernisation des logiciels est prévue. **8 000 €**

Véhicules

La commune continue de renouveler son parc de véhicules, en 2011 c'est le camion benne (3,5 t) des services techniques qui sera changé.

Sécurité

Sécurisation du parking du 8 mai.

Assainissement :

Station d'épuration de Calvisson :

Avis favorables des services de l'Etat, lancement du marché.

Démarrage de l'opération octobre 2011, livraison octobre 2012.

Montant de l'opération **3 500 000 €**.

Rue de la glacière : reprise du réseau d'assainissement. Montant des travaux **85 000 €**.

M. VALVERDE indique qu'au DOB 2010 une augmentation des impôts de 3% était prévue chaque année.

M. DUMAS explique que le percepteur avait proposé cette solution mais qu'un autre choix a été fait par les élus.

M. PASCAL demande des informations sur la fiscalité de la communauté de communes du Pays de Sommières.

M. DUMAS indique qu'il n'y a pas d'évolution ; le budget avait été voté en déséquilibre, le résultat se retrouve en équilibre.

M. ROCHE présente les projets d'investissement en précisant qu'il a souhaité qu'ils soient présentés en HT.

M. VALVERDE trouve que « techniquement parlant » c'est un peu limite.

Question écrite de « Calvisson au cœur ».

« Lors du conseil du 25/10/10 Mme Bonnet-Carbonell nous annonçait en séance suite à nos questions, que l'investissement serait porté à part égale par les 2 parties commune et Cave (sur le compte rendu de séance). A ce jour, il semblerait que la cave ne puisse tenir ses engagements. Comment va évoluer ce dossier ? Comment pouvez-vous annoncer le lancement de ce dossier alors que votre partenaire pour le moment ne peut tenir ses engagements ?

Mme BONNET explique qu'il lui paraît important que la cave s'occupe des cuves rouillées c'est la 1^{ère} phase. Il faut que M. VERDIER s'imprègne du projet. La deuxième phase est une phase culturelle.

M. VALVERDE indique que l'opposition est d'accord sur ce projet si la commune ne le porte pas seule.

Intervention de « Calvisson au cœur » - Dossier arènes

« Lors du conseil municipal du 25/10/10 vous avez fait voter 3 demandes de subventions sur un budget estimatif de 950 000 euros ! La collectivité a déjà payé :

3 architectes non retenus pour un budget de 15 000 euros.

1 maîtrise d'œuvre conception cabinet « Rudy Ricciotti » pour 140 049 euros.

1 achat de terrain pour 12 800 euros.

1 étude « Qualiconsult » pour 7 020 euros.

A ce jour vous avez donc déjà dépensé à notre connaissance 174 869 euros.

Vous annoncez le déplacement du jardin d'enfant pour 22 000 euros.

Nous n'avons pas à ce jour :

Le coût du diagnostic des arbres, déjà effectué par l'office des forêts.

Le coût de l'étude de sol effectué par « BET EGSA ».

Le coût des études du cabinet « COPLAN ORG », maîtrise d'œuvre, réalisation,

Le coût de la statue et du socle.

Le coût d'un parking puisque vous amputez celui qui était prévu pour l'extension du cimetière.

Vous proposez sur ce budget 845 000 euros plus 22 000 euros pour le déplacement du jardin soit un total de 867 000 euros.

En ne tenant compte que des chiffres que nous connaissons, nous en sommes à 1 041 869 euros hors taxes ! Il manque les 5 points cités un peu plus haut pour lesquels nous n'avons pas les chiffres, déjà payés ou pas.

Quels sont les bons chiffres ? Qui doit-on croire sur ce dossier ?

Mme BARLAGUET indique que le parking de la cave coopérative est un parking privé et qu'elle doute qu'ils le prêtent.

M. VALVERDE pense que les parkings sont assez saturés et que cela va s'accroître avec les arènes. C'est la raison pour laquelle vous avez créé un parking à côté du cimetière. De dire que tous les calvissonnais viendront à pied, j'ai un gros doute.

M. ROCHE rappelle que l'an dernier pour le 14 juillet sur un parking il n'y avait pas beaucoup de véhicules alors que la place était noire de monde : les gens viennent à pied.

FINANCES

1. Comptes administratifs 2011 – Autorisation à M. le Maire d'engager des dépenses d'investissement.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales ont jusqu'au 31 mars, et cette année en raison de la réforme de la TP jusqu'au 30 avril, pour voter leurs budgets.

Dans l'attente du vote du budget principal et budget annexe assainissement, il convient d'assurer la continuité des dépenses et des recettes.

Par conséquent et ce conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui indique que « le maire peut, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du conseil municipal, mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette », il est demandé à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets des exercices 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser monsieur le maire à engager et mandater les dépenses d'investissement (principal et assainissement) dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets des exercices 2010.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	00
Abstention	06
Pour	21

2. Foyer communal – Accessibilité – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la loi du 11/2/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui rend obligatoire l'accès aux ERP (établissements recevant du public) avec une mise aux normes, après diagnostic, des ERP de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégorie, au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

C'est dans ce contexte que la commune projette des travaux de mise en accessibilité du foyer communal, ERP de 2^{ème} catégorie. La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à l'architecte CERESSE Ankel qui a évalué le coût des travaux à 70 000 €HT

A ce titre, il convient de déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la nouvelle dotation DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) qui est une fusion entre la DGF et la DDR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De demander la subvention la plus élevée au titre de la DETR pour les travaux de mise en accessibilité du foyer communal.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	00
Abstention	00
Pour	27

ADMINISTRATION GENERALE

3. Syndicat mixte d'aménagement du Bassin Versant du Vistre (SMBVV) – convention relative à la fourniture, la pose, la surveillance et l'entretien des repères de crues.

Monsieur le maire expose :

Le bassin versant du Vistre, et particulièrement ses territoires urbains sont exposés à un risque d'inondation fort causé par le Vistre, ses affluents et les ruissellements des bassins versants. Les dernières inondations, notamment celles de 2002 et 2005, ont d'ailleurs ravivé la mémoire de ce risque.

Dans ce contexte, et depuis la loi du 30 juillet 2003, la pose de repères de crues est obligatoire.

Les repères de crues sont des objets qui indiquent le niveau atteint par les eaux lors d'une crue importante. Ces objets permettront de développer et d'entretenir la culture du risque auprès de la population.

Les emplacements sur des terrains et bâtiments publics ont été privilégiés.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre (S.M.B.V.V.), dans le cadre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations du Vistre matérialise ces repères sur les territoires des communes adhérentes, qui restent en charge de leur entretien et de leur protection.

Pour information :

- l'étude pour l'établissement de repères de crues sur le bassin versant du Vistre a été cofinancée à hauteur de 40% par l'Europe (FEDER), 40% par l'Etat et à hauteur de 20% par le S.M.B.V.V.

- la fabrication et la pose des repères de crues et des plaques explicatives sont cofinancées à hauteur de 50% par l'Europe (FEDER), 40% par l'Etat et à hauteur de 10% par le S.M.B.V.V.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la pose du repère de crue sur le domaine public,
- D'autoriser la signature de la convention RC-2010-Calvisson-PU-1 relative à la fourniture, la pose, la surveillance et l'entretien des repères de crues, ci-après annexée.

- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	00
Abstention	00
Pour	27

MEDIATHEQUE

4. Médiathèque – rapport d'activités 2010.

Monsieur le maire présente aux membres du conseil le rapport d'activités de la médiathèque pour l'année 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le rapport d'activités 2010 de la médiathèque municipale ci-après annexé.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	00
Abstention	00
Pour	27

5. Médiathèque – Désherbage des ouvrages.

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de faire un état des lieux du fonds documentaire existant à la médiathèque afin de pouvoir développer celui-ci de façon à proposer aux lecteurs de la médiathèque un fonds varié et équilibré.

Un désherbage régulier (tri de livres abîmés et/ou non empruntés) de celui-ci s'avère indispensable. Le fonds documentaire de la médiathèque a donc fait l'objet d'un nouveau tri, une liste des livres à désherber a été dressée. Celle-ci est consultable en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser M. le maire à faire mettre au pilon ou à faire don à différentes associations, les livres dont la liste est consultable en mairie.
- D'autoriser M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	00
Abstention	00
Pour	27

6. Médiathèque - Règlement intérieur – modification.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de la médiathèque afin qu'il soit en concordance avec le réseau de la communauté de communes du Pays de Sommières.

Mme PARDAL souhaite que la place réservée aux personnes à mobilité réduite soit respectée.

Mme BONNET voudrait la gratuité pour tous.

M. VALVERDE n'est pas d'accord, sauf pour les personnes de la CCPS.

M. JEAN pense que la gratuité d'accès augmenterait la fréquentation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le règlement intérieur de la médiathèque municipale tel qu'il est annexé.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	00
Abstention	00
Pour	27

7. Médiathèque - Convention pour l'organisation de l'accueil et la participation des classes à la médiathèque.

Monsieur explique que dans le cadre des activités scolaires, les classes de maternelle et élémentaires viennent régulièrement à la médiathèque.

Dans ce contexte, il convient de signer une convention avec les écoles (cf. annexe).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les conventions pour l'organisation de l'accueil et la participation des classes à la médiathèque.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	00
Abstention	00
Pour	27

8. Médiathèque - Convention avec les bénévoles de la médiathèque.

Monsieur rappelle aux membres de l'assemblée que des bénévoles interviennent à la médiathèque afin d'assurer des activités et/ou aider au fonctionnement de celle-ci.

En conséquence, il convient de signer une convention avec ces derniers pour préciser et définir les conditions de leurs interventions au sein de la structure (cf. annexe).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la convention ci-après annexée qui sera signée avec les bénévoles de la médiathèque.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	00
Abstention	00
Pour	27

GESTION DU PERSONNEL

9. Contrats d'assurance contre les risques statutaires – Délégation au centre de gestion du Gard pour la souscription.

Monsieur le maire expose :

L'opportunité pour la commune de pouvoir inscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ces agents ;

Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret N°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : la commune de Calvisson charge le centre de gestion du Gard de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité, congés paternité.
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité et paternité, maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée de contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2012.
- Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : la commune autorise monsieur le maire à signer les conventions en résultant.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	00
Abstention	00
Pour	27

10. Vacance de poste – adjoint administratif 2^{ème} classe.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un agent communal a demandé une disponibilité pour une période de 6 mois, pour convenance personnelle, à compter du 1^{er} août 2011.

Il convient donc de déclarer son poste vacant à compter de cette date.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la vacance d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2011.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	00
Abstention	00
Pour	27

11. Création de poste – agent technique 2^{ème} classe.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'un agent en charge des espaces verts avait été recruté en janvier 2010 par le biais d'un contrat aidé (CAE) renouvelable une fois. Il indique que l'Etat a décidé cette année, de ne pas renouveler ce type de contrat.

Monsieur le maire indique que compte tenu du travail effectué par cet agent et du programme élaboré pour l'entretien des espaces verts, il convient de conserver cet emploi et donc de créer un poste d'agent technique 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 12 avril 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la création d'un poste d'agent technique 2^{ème} classe à compter du 12 avril 2011 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	00
Abstention	01
Pour	26

ENVIRONNEMENT

12 Association Vaunage Vivante – demande d’agrément en tant qu’association œuvrant dans le domaine de la protection de l’environnement

Monsieur le maire indique au conseil que l’association Vaunage Vivante a présenté à la Préfecture du Gard, une demande d’agrément au titre de l’article L 141.1, L 141.2 et L 141.3 du code de l’environnement, en tant qu’association œuvrant dans le domaine de la protection de l’environnement.

Cet agrément est sollicité dans un cadre géographique intercommunal portant sur 9 communes de la Vaunage : Boissières, Calvisson, Caveirac, Clarensac, Congénies, Langlade, Nages et Solorgues, Saint Côme et Maruejols, Saint Dionisy.

Conformément aux dispositions des articles R 141.9 et R 141.10 du code de l’environnement, relatifs à l’instruction des demandes d’agrément des associations de protection de l’environnement, les communes concernées doivent faire part de leur avis motivé sur ce dossier.

La motivation de votre avis doit reposer sur les critères définis par la réglementation comme ouvrant droit l’octroi de l’agrément à savoir :

1. au titre de la circulaire du 1^{er} ministre du 18 janvier 2010 :
 - la poursuite, par l’association, d’un objet d’intérêt général,
 - un mode de fonctionnement démocratique,
 - le respect de la transparence financière,

2. au titre du code de l’environnement :
 - un fonctionnement conforme aux statuts,
 - des activités statutaires dans les domaines mentionnés à l’article L141-1 du code de l’environnement,
 - l’exercice, à titre principal, d’activités effectives consacrées à la protection de l’environnement,
 - des garanties suffisantes d’organisation.

Compte tenu du volume du dossier présenté par l’association, celui-ci sera consultable en mairie auprès de Mme BERNARDI.

M. PASCAL indique qu’il votera contre. Il déplore que les prospectus distribués par Vaunage Vivante ne portent pas la mention « ne pas jeter sur la voie publique »...

M. ROCHE indique « pour mémoire » qu’il est le fondateur de l’association mais qu’il n’en fait plus partie depuis 2006. Il demande un vote à bulletin secret. Il précise que l’association a participé aux travaux sur SCOT SUD GARD.

M. PASCAL trouve que M. ROCHE, en tant qu’ancien président, ne devrait pas argumenter en faveur de l’association : c’est déplacé.

M. ROCHE rappelle qu’il a quitté l’association en 2006.

M. LEBOURGEOIS s’interroge sur le site de Saint Dionisy.

M. PASCAL explique qu’il s’agit d’une ancienne mine pétrolifère qu’ils sont en train de reboucher.

Mme GOUVERNET et M. THERON indiquent qu’ils voteront contre l’agrément de Vaunage Vivante et souhaitent que cela soit mentionné sur le procès verbal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'émettre un avis sur le dossier de demande d'agrément de l'association Vaunage Vivante en tant qu'association œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	12
Abstention	04
Pour	11

URBANISME

13. Extension du cimetière communal – Approbation du projet et lancement de l'enquête publique.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'actuel cimetière communal atteindra bientôt sa capacité maximale de places.

Il convient donc de procéder à son extension. Il propose de la réaliser sur le terrain qui le jouxte le long de la voie verte. La parcelle concernée est la suivante :

- Parcelle cadastrée section B N°620, d'une contenance de 21 a 64 ca.

Pour mémoire en 2002, la commune a déjà fait réaliser une étude par un hydrogéologue. Les conclusions sont favorables à l'extension du cimetière. Suite à l'avis favorable de l'hydrogéologue, une délibération du conseil municipal est nécessaire pour lancer le projet.

L'article L2223-2 du CGCT précise que les terrains consacrés à l'inhumation des morts sont cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de morts qui peuvent y être enterrés chaque année. Sur les cinq dernières années, la commune compte en moyenne 50 décès, par conséquent, l'extension doit prévoir un foncier à minima de 500 M². Il est proposé de réaliser l'extension au fond du parking en laissant un passage entre les deux parkings (côté cave coopérative et parking halle de sports), soit un terrain d'environ 700 M² (voir annexe ci-jointe).

Dans ce cadre, il convient de lancer une enquête publique sur la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet d'extension du cimetière communal sur la parcelle cadastrée section B N°620, pour une contenance de 700 m².
- De décider de lancer l'enquête publique concernant cette extension.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	00
Abstention	00
Pour	27

14. Déclaration d'intention d'aliéner – Me Cécile TERRE-ROTT – propriété de M. Pierre BAUMANN.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été déposée par Me Cécile TERRE-ROTT– concernant la parcelle AB 1305, pour un montant est de 412 400 euros (cf. plan en annexe).

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2009 par laquelle il délègue à monsieur le maire la signature des DIA avec un plafond de 400 000 euros,

Considérant que la DIA ci-dessus mentionnée dépasse ce plafond,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De dire que la commune n'exercera pas son droit de préemption sur la parcelle AB 1305.
- D'autoriser monsieur le maire à signer la DIA ci-dessus indiquée.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	00
Abstention	00
Pour	27

15. Zone d'activités – Avis sur le projet d'implantation du restaurant Mac Donald's.

Monsieur le maire expose :

En novembre 2010, M. VALETTE, président de la communauté de communes du Pays de Sommières (CCPS), me signale que la société Mac Donald's désire installer un restaurant sur la zone d'activités Le vignet, lot 14 (ancienne décharge).

Monsieur le maire rappelle qu'en matière de développement économique, c'est la CCPS qui est compétente pour la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités et qui, en plein accord avec son président, il a été décidé de saisir le conseil municipal de Calvisson afin qu'il puisse formuler un avis sur le projet d'implantation d'un restaurant Mac Donald's.

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la demande de la commission municipale « vie économique », la société Mac Donald's a présenté le 1^{er} février ses intentions à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Monsieur le maire explique qu'il suivra l'avis donné ce soir par l'assemblée dans l'exécution des actes administratifs.

Question de Calvisson au cœur – Mac Donald's

Il y avait si nous ne trompons pas une commission « travaux » le même soir, plus les personnes qui se sont faites excuser, ce qui fait qu'il ne pouvait y avoir l'ensemble du conseil à cette réunion. Comme porté sur la note de synthèse. En outre ce soir là, aucun projet sur la zone n'a été présenté mais une simple présentation du groupe et de ses réalisations sur d'autres sites. Le représentant Mac Donald's a spécifié à plusieurs reprises qu'il n'y avait aucun projet en cours. La très impartiale association « Vaunage Vivante » nous a envoyé un courrier très opposé à ce dossier. Vous avez annoncé monsieur le maire, lors de la réunion précitée que vous feriez voter ce dossier à bulletin secret. Toutefois nous souhaitons savoir votre position en séance avant ce vote en tant que premier magistrat de notre commune.

M. ROCHE explique que la commission travaux au eu lieu ce jour là, ce n'est pas de son gré.

M. PASCAL indique qu'ils étaient une quinzaine.

M. ROCHE rappelle que le représentant de la société MAC DONALD'S a présenté le groupe sans projet car il attend l'avis de la commune.

Il indique qu'il ne donnera pas sa position car ce n'est pas un projet municipal, chacun doit voter selon son intime conviction.

M. PASCAL répond qu'il votera pour car il est nécessaire d'avoir une locomotive économique. Le MAC DO c'est une opportunité et au niveau des emplois, vu la détresse des jeunes et des mères de famille.

Mme BARLAGUET est contre cette implantation car les emplois sont précaires, on sait que 5% des enfants sont en situation d'obésité...

Mme ZARAGOZA pense que c'est un budget énorme pour la commune

Mme MARTIN et M. THERON sont pour le projet.

Mme CABAUD et M. CABANIS sont contre le projet.

M. CHARALAMBOUS rappelle qu'il y a 2 pizzérias, des coiffeurs, les cuves... et que pour ces magasins l'avis du conseil n'a pas été sollicité, alors pourquoi maintenant ? Si cela avait été un Quick, y aurait-il eu un débat ?

M. CHARALAMBOUS indique qu'il a eu travaillé dans ce genre de multinationale et que cela lui a permis de payer ses études.

Mme PROVOST partage l'avis de Mme ZARAGOZA. Le problème de l'emploi est crucial mais il existe d'autres façons de trouver des emplois.

Mme MARTIN rappelle que les grosses boites font aussi vivre les jeunes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De vous prononcer défavorablement sur le projet d'implantation de l'enseigne Mac Donald's sur la zone d'activités Le Vignet.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Nombre de voix	27
Contre	14
Abstention	00
Pour	13